



Entreprendre collectivement dans le secteur artistique et culturel

Rencontre-débat du pôle Créer son activité de la Cité des Métiers,
Cité des Sciences et de l'Industrie

Paris, 19 mai 2006

Thème :

Vous avez un projet artistique ou culturel ? Dans bien des cas, un cadre collectif peut être un atout pour la mise en œuvre de votre projet : mise en commun de moyens de gestion, développement d'activités nouvelles, valorisation des productions etc.

Associations, coopératives (Scop, SCIC ou coopératives d'activités), groupements d'employeurs : différentes solutions existent pour entreprendre de manière collective. Comment fonctionnent ces modes d'organisation ? Quels sont leurs avantages ? Dans quels cas s'appliquent-ils ?

Des professionnels répondront à ces questions et des exemples concrets vous seront présentés.

Animation : Benoit Willot, Directeur de Cime et Christian Tubeuf, Astrolabe Conseil.

Intervenants :

Pascal Parsat, fondateur de Regard'en France Cie

Xavier Timmel, Itinéraires Formation

Réjane Sourisseau, Opale

Jean-Claude Pompougnac, Arcadi

Christian Tubeuf, Astrolabe Conseil

Eric Ursulet et Laura Frolard, Boutique Emploi Rives de Seine

Nordine Chouraqui, Cito Conseil

Fréquentation :

80 personnes environ dont 18 porteurs de projets CréaRÎF sur 55 porteurs de projets CréaRÎF identifiés pour y participer¹.

¹ Ces 55 porteurs de projets ont été invités individuellement à y participer.

Contexte

Cette rencontre-débat a été organisée dans le cadre du cycle de rencontres-débats du pôle "Créer son activité" de la Cité des Métiers de la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette.

C'est aussi une suite de CréaRÎF, opération mise en place par le Conseil Régional d'Île-de-France avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

CréaRÎF a eu pour objectif de mettre en relation des porteurs de projets de création d'activités d'économie sociale et solidaire avec les ressources techniques et matérielles nécessaires au lancement ou au développement de leur structure.

Au vu du nombre et du manque de construction des projets reçus dans le domaine des activités artistiques et culturelles, il est apparu nécessaire d'organiser une réunion spécifique sur ce thème en mettant en avant le cadre collectif pour la mise en place de ces activités.

En effet, aujourd'hui, même si l'artiste travaille individuellement, l'espace collectif est de plus en plus important. La production artistique change : elle est transdisciplinaire, elle se fait souvent en co-production, co-signature et est la plupart du temps éphémère ou réduite à un territoire. Par ailleurs, les nouvelles technologies de l'information et de la communication changent les supports.

L'objectif de cette rencontre est de faire le lien entre les activités culturelles et artistiques et l'économie sociale et solidaire (ESS).

Il n'existe pas de définition précise du champ couvert par l'ESS. Néanmoins on peut dire que l'ESS correspond à tout ce qui concerne le social et le solidaire, c'est à dire toutes les activités que le marché ne peut pas prendre en charge. L'ESS correspond aussi aux formes juridiques des structures créées qui sont collectives (associations, coopératives...).

Créa RÎF

est une manifestation créée par



Avec le soutien de



Organisée par



En partenariat
avec



Témoignage de créateurs

- **Regard'en France Cie²**

Pascal Parsat, fondateur de Regard'en France Compagnie, a été sélectionné dans le cadre de CréaRÎF pour son projet "Ô Clair de la lune".

Cette structure existe sous forme associative depuis 1993.

Pascal Parsat fait trois constats :

1. Les activités artistiques et culturelles sont beaucoup trop dépendantes des subventions.

Il faut donc se tourner vers d'autres sources de financement et ne pas avoir peur de parler d'argent car il s'agit bien d'une activité économique pour laquelle il faut proposer des offres adaptées.

Dans cet esprit, Pascal Parsat a initié des relations avec les entreprises pour obtenir une certaine indépendance.

En effet, de plus en plus, les entreprises développent des fondations (Fondation Crédit Mutuel, Fondation Yves Saint-Laurent...). Les Comités d'entreprises font partie de la clientèle des activités artistiques. Il y a aussi beaucoup de mécénat.

2. Les activités artistiques et culturelles sont souvent très isolées et ne savent pas se structurer autrement.

Il est nécessaire, pour exister, de mutualiser les forces et les expériences afin de ne surtout pas rester isolé, même si les activités artistiques sont souvent d'origine individuelle.

Ainsi Pascal Parsat a mis en place des activités/productions collectives qui sont dès lors plus structurées et permettent de proposer une certaine diversité dans l'offre pour fidéliser les partenaires.

Regard'en France Cie fait partager son expérience puisque c'est aussi un centre de ressources. L'association propose information et accompagnement des projets avant d'interpeller des partenaires.

Regard en France Cie a plus de 6000 contacts à faire partager.

3. Inscrire son activité dans une dynamique solidaire

Il est important de mettre en avant les objectifs de l'activité : ses aspects sociaux, de partage, de solidarité... et de les valoriser.

Pascal Parsat a ainsi construit des partenariats avec des entreprises pour son spectacle "Dans le noir" en mettant en avant l'objectif de sensibilisation des salariés à la situation de handicap.

- **Autres témoignages de structures :**

- Groupement d'employeurs "Émergences" :

Il existe depuis 2004. Son activité est de mettre à disposition des personnes dans le domaine des activités artistiques et culturelles.

Le groupement d'employeurs est l'employeur du salarié mis à disposition d'une entreprise.

² www.regardenfrancecompagnie.com

Sensibilisation : www.lesvisiteursdunoir.com

Formation : www.oclairdelalune.com

Information : www.lefondstheatralsonore.com

□ Témoignage de la créatrice d'une SCOP³ :

Marion Le Dantec a créé son association en 1992 pour fédérer des photographes, des plasticiens... Cette activité a permis de créer du lien social et de l'insertion économique. Son travail se situe donc dans le champ socio-économique.

Elle décide de transformer son activité en SCOP. Ce statut lui permet de sauvegarder l'aspect social et la composante centre de ressources tout en y alliant un développement d'activités marchandes.

Contacts pour la création de ce type de structures coopératives : le Réseau Entreprendre et l'URSCOP (Union Régionale des SCOP).

□ Témoignage d'une SCIC :

Autre témoignage de l'intérêt de la forme coopérative pour les activités artistiques et culturelles : création d'une école culturelle qui a été transformée en SCIC SA qui permet d'allier 'un projet coopératif et de multi-sociétariat.

Michel Dughera, d'EPICES, qui édite notamment la Lettre de l'ESS⁴ met lui aussi en avant le statut de la SCIC. Celui-ci crée une nouvelle façon de gérer au niveau public dans le cadre duquel les collectivités s'impliquent plus facilement avec les acteurs et les bénévoles.

Selon lui, l'ESS peut être une solution face à la crise de l'intermittence et un nouvel espace de discussion et de mise en place de solutions puisqu'un projet collectif permet de partager les compétences.

□ Petit Bain, Lauréat de CréaRÎF :

Projet de création d'une entreprise d'insertion sous forme de SCIC, prolongement de La Guinguette Pirate (musiques actuelles et spectacle vivant depuis 1995) sur un nouveau navire : restaurant, centre de ressources, salle de spectacles, bar.

Ses 11 années d'expérience dans les réseaux associatifs et la prise de conscience de la crise que traverse le spectacle vivant, en particulier les musiques actuelles, ont poussé Ricardo Esteban et ses collaborateurs à mettre en place des actions de réseau.

³ Site Internet : www.unsouriredetoi.com

⁴ www.territorial.fr

Des structures d'appui

Les projets artistiques nécessitent un accompagnement assez spécifique et il y a peu d'offres d'accompagnement en Île-de-France. Les structures suivantes apportent des réponses et offrent des appuis à la création d'activités artistiques et culturelles. Toutes insistent sur les avantages de créer son activité avec une dimension collective et par là même, de se situer dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

- ***Itinéraires Formation⁵ : la "professionnalité" du créateur d'activités artistiques et culturelles***

Activités : conseil, bilan, formation.

Travail avec le porteur de projet : Écoute, bilan puis reformulation du projet puis mise en œuvre du projet. Il y a des étapes à respecter.

Xavier Timmel témoigne de son expérience dans l'accompagnement de porteurs de projets de création d'activités artistiques et culturelles.

Il insiste sur la particularité de la démarche entrepreneuriale et sur la dimension professionnelle du statut d'entrepreneur.

Le passage à la création est un enjeu personnel. Le statut est différent : on n'est pas salarié. La légitimité d'un désir de création ne se pose pas. Par contre, il faut se demander comment on va s'y prendre et comment on va défendre le projet puisqu'il s'agit bien de créer une activité économique.

Il faut donc se demander : Combien coûte le projet ? Combien on se paye ? Combien on paye les autres ?

Ces remarques font référence à la question de la "professionnalité" : comme pour n'importe quelle activité, il faut faire de la communication, de la gestion, savoir comment on organise son travail,...

La gestion, à la différence de la comptabilité, ne peut pas être déléguée car le créateur doit rester maître de son projet.

- ***OPALE⁶ : l'économie sociale et solidaire, un cadre adapté aux activités artistiques et culturelles***

Opale a été créé il y a 15 ans.

Objectif : valoriser les activités culturelles en faisant le lien avec l'économie sociale et solidaire. En quoi créer des activités culturelles ensemble est une source de richesse et de lien social ? Valoriser les projets qui renforcent sur les territoires les rencontres, les échanges et les solidarités entre les générations, les origines culturelles, les milieux sociaux.

Activités : études pour des collectivités territoriales, des services d'État et des réseaux associatifs, accompagnement de politiques publiques, organisation d'échanges autour de l'action culturelle dans les politiques de la ville et de l'emploi, aide à la pérennisation des emplois-jeunes "Culture", accompagnement à la création, au développement ou à la structuration d'entreprises culturelles associatives...

⁵ www.itineraires.fr

⁶ www.culture-proximite.org

Opale anime par ailleurs un Centre National d'Appui et de Ressources sur la filière culturelle dans le cadre du dispositif DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) qui offre un accompagnement des projets sous forme associative.

Réjane Sourisseau insiste sur le fait qu'art et culture ne sont pas antinomiques de l'économie.

L'appartenance des activités artistiques et culturelles à l'ESS est très fréquente, elle l'est de façon plus ou moins consciente.

Le site Internet d'OPALE contient une déclaration avec un certain nombre de critères qui permettent de voir si l'activité se situe ou non dans le camp de l'ESS.

La dimension ESS de l'activité ne se définit pas forcément par rapport au mode d'organisation collectif de la structure. La pratique solidaire de l'activité peut tout aussi bien en faire un lieu structurant et donc la rattacher à l'ESS.

- **Arcadi⁷ : accompagner la mutualisation des activités artistiques et culturelles**

Arcadi (Action régionale pour la création artistique et la diffusion en Île-de-France) est un EPIC créé par la Région Île-de-France en janvier 2004.

Objectif : développer les activités culturelles, sans subventionner projet par projet. Elle souhaite créer des outils collectifs et des synergies entre les structures.

Arcadi est un des lieux-ressources pour les activités artistiques et culturelles.

Elle a réalisé une étude sur environ 800 compagnies théâtrales professionnelles en Île-de-France pour identifier les besoins et ainsi mener une réflexion politique.

Les principaux résultats de cette étude sont les suivants : les compagnies professionnelles sont très nombreuses à avoir un budget relativement modeste. Malgré tout, il y a un volume important de création.

Beaucoup de bénévoles sont associés à ces activités.

Presque toutes les compagnies sont sous forme associative Loi 1901.

Jean-Claude Pompougnac insiste sur l'importance pour une compagnie de théâtre de se situer dans le domaine de l'ESS et d'être créée sous forme collective car l'art et la culture sont des activités qui n'ont aucun équilibre de marché ; ils font partie d'une économie subventionnée. L'ESS permet notamment de répondre à la question importante de l'objectivation des coûts.

En effet, l'étude montre qu'il y a beaucoup de créations d'activités éparses car il n'y a pas de pilote sur ces questions.

La dimension sociale, la dimension territoriale et l'organisation collective pour mettre en place ces activités sont à mettre en avant. Les institutions, qui sont plus habituées à rencontrer des structures indépendantes seront plus attentives à des activités qui souhaitent créer des coopérations entre elles.

Néanmoins, l'Arcadi ne souhaite pas que soit mise en place une injonction de la mutualisation. Chaque activité doit choisir sa forme d'organisation. Par contre, ce type d'initiatives est encouragé et accompagné s'il est choisi.

⁷ www.arcadi.fr

- ***Astrolabe Conseil⁸ : la coopérative d'activités, une réponse aux projets artistiques et culturels***

Astrolabe Conseil est une coopérative d'activités (ce type de structure propose un hébergement juridique, social, comptable et fiscal de l'activité économique, un statut d'"entrepreneur-salarié" et un accompagnement individualisé et collectif dans une démarche d'apprentissage par l'action).

Ce cadre juridique permet de tester le projet tout en étant accompagné. L'activité existe et le porteur de projet peut facturer ses prestations.

Astrolabe Conseil accueille un tiers de projets artistiques.

Le travail en réseau est indispensable pour mettre en place des activités artistiques et culturelles. La coopérative d'activités peut être une réponse.

Il y a 3 niveaux de motivations pour l'entrepreneuriat collectif :

- se décharger de la gestion ;
- ne pas être seul : la coopérative est un espace où l'on peut parler de son travail et avoir du soutien ;
- faire avec d'autres : la transdisciplinarité.

- ***Boutique Emploi Rives de Seine à Argenteuil⁹ : la couveuse d'activités, mise en réseau et mutualisation***

La Boutique Emploi est une couveuse d'activités spécialisée dans le domaine artistique et culturel dans des activités très variées.

Sur trois ans, le projet est accompagné dans un esprit concret et pratique selon trois axes :

- Travail sur l'aspect comportemental : la culture d'entreprise, les codes... sinon on ne peut travailler avec des entreprises.
- Travail avec les institutions.
- Travail sur le "produit" qui doit s'inscrire dans un marché.

Objectif : rendre le projet pérenne en travaillant sur le réseau et la mutualisation.

En effet, les projets ne sont uniques qu'à travers les singularités du porteur de projet mais les idées peuvent être similaires.

La couveuse offre un contact avec un gestionnaire et un comptable.

Éric Ursulet insiste sur l'intérêt des créations sous forme collective : SCIC ou association, par exemple, qui remplissent plus facilement ces objectifs.

⁸ Astrolabe Conseil
17, rue Pasteur
75011 Paris
Tél. : 01.55.28.86.70
contact@astrolabe-conseil.fr

⁹ Boutique Emploi Rives de Seine
147, Rue Paul Vaillant Couturier
95100 ARGENTEUIL
Tél. : 01.30.76.72.75

- ***Cito Conseil : le DLA¹⁰, une solution adaptée pour le développement des associations***

Le DLA est un dispositif qui vise à trouver des solutions adaptées et personnalisées aux associations existantes.

Il comprend 3 objectifs :

- professionnaliser ;
- consolider ;
- dynamiser.

Le DLA peut être une intervention individuelle ou collective.

Notamment, le DLA permet de répondre aux problématiques de gestion de ces structures. Des outils peuvent donc être mis en place avec la structure appuyée par le DLA.

- ***Autres structures importantes pour les porteurs de projets d'activités artistiques et culturelles :***

- l'ANPE Spectacles¹¹

- Les structures appartenant au SARIF¹² : les points d'appui à la vie associative

Par exemple, l'ADDEL¹³ qui accompagne les associations d'utilité sociale et fait partie du SARIF, le dispositif d'appui à la vie associative.

¹⁰ Informations sur le DLA sur le site Internet de l'AVISE : www.avise.org

¹¹

www.culture-spectacle.anpe.fr

¹² Liste des points d'appui sur www.sarif.fr

¹³ www.addel.org